**Intervention du mardi 24/03/2020**

**Face au coronavirus, soyons citoyens,**

**soyons solidaires et responsables.**

Mes chers concitoyens,

Je m’adresse à vous en ce mardi 24 mars à 17h45.

Tout d’abord, je tenais à vous faire part des mesures d’allègement fiscales ponctuelles décidées par le Collège Communal réuni ce lundi 23 mars en vidéoconférence.

Consciente des difficultés que vous traversez en cette période de pandémie, notre équipe a souhaité prendre très rapidement des mesures concrètes afin de soutenir les particuliers et le secteur économique mouscronnois.

Vous êtes en effet particulièrement impactés par les décisions fédérales prises dans le cadre de la crise du Coronavirus et nous souhaitons vous soutenir, vous aider.

Sans tarder, nous allons alléger la pression fiscale par les mesures que je vais maintenant énoncer :

* La date limite de paiement de la taxe immondices et eaux usées pour les particuliers est reportée au 30 septembre 2020.

Nous invitons néanmoins les citoyens qui éprouvent des difficultés à solliciter sans attendre un plan de paiement auprès du service des Finances.

Ce plan de paiement peut être sollicité sur le site Internet de la ville www.mouscron.be, par mail à l’adresse [recette.communale@mouscron.be](mailto:recette.communale@mouscron.be) ou par téléphone au 056/860.338.

* L’enrôlement de la taxe immondices et eaux usées pour les commerçants non résidents et les établissements communautaires est reportée.

Les invitations à payer ne leur parviendront qu’en novembre 2020.

* La taxe de séjour qui concerne les hôtels, les chambres d’hôtes, est annulée en 2020.
* La taxe sur les loges foraines est annulée en 2020.
* La taxe sur les surfaces commerciales supérieures à 400m² est annulée en 2020.
* La taxe sur les enseignes et les panneaux publicitaires est diminuée de moitié en 2020.
* La taxe sur les débits de boissons est diminuée de moitié en 2020.
* La taxe sur l’exploitation des taxis est diminuée de moitié en 2020.
* La redevance d’occupation du domaine public à des fins commerciales, notamment les terrasses, les chevalets, les pots de fleurs, est diminuée de moitié en 2020.
* La taxe sur les ouvertures de nuit ne sera pas enrôlée au 2ème trimestre de l’année 2020.
* Enfin, la durée de validité des abonnements pour les ambulants sur les marchés sera prolongée d’une durée égale à l’interdiction de participation à ces marchés.

Je vous rappelle également notre site Internet [www.mouscron.be](http://www.mouscron.be). Il vous propose un résumé des aides financières et complémentaires mises en place par la Région wallonne.

La bonne gestion des déchets constitue un volet essentiel de la crise sanitaire que nous traversons. Dans ce domaine, chacun de nous a un rôle à jouer.

Au sein des familles, c’est l’occasion de tendre vers le « zéro déchet » et de tester de nouvelles mesures de prévention et de tri des déchets.

Malgré la fermeture des recyparcs et de la déchetterie, j’insiste sur le fait que toutes les collectes en porte à porte continuent à être assurées.

Le calendrier habituel sera respecté tant pour les ordures ménagères (les sacs noirs), que pour les PMC (les sacs bleus) mais aussi pour les récoltes de papier et carton.

L’usage des sacs de la Ville reste obligatoire. Vous pouvez vous en procurer dans les magasins habituels.

Toutefois, pour ceux qui n’ont pas l’opportunité de se réapprovisionner en sacs de la Ville, le ramassage de deux sacs de déchets ménagers non conformes sera assuré lors de la collecte hebdomadaire.

J’en appelle à votre responsabilité et à votre civisme pour éviter tout abus et tout dépôt sauvage qui m’amènerait, à regret, à prendre les mesures qui s’imposeraient.

Les mesures de confinement, d’hygiène et de distanciation physique imposées par le Gouvernement s’appliquent à tous.

C’est en y prenant chacun notre part de responsabilité que, ensemble, nous pourrons faire face à cette crise sanitaire.

Sur ce point, nous travaillons en étroite collaboration avec la direction du centre d’accueil pour demandeurs d’asile « le Refuge ».

Les modalités de fonctionnement au sein du centre ont été durcies :

* les sorties ne sont autorisées qu’entre 08h00 et 17h30 la semaine et sont interdites le week-end (sauf pour les résidents qui travaillent) ;
* les résidents peuvent effectuer leurs déplacements uniquement après que leur état de santé ait été vérifié, et uniquement lorsqu’ils sont dans les conditions de déplacements autorisés par les mesures fédérales. C’est-à-dire pour les rendez-vous urgents et nécessaires auprès des banques, des spécialistes, ou pour l’approvisionnement en produits de 1ère nécessité (courses alimentaires, médicaments, cartes téléphoniques, …).

Les activités collectives au sein du centre ont été suspendues, et l’accès aux espaces collectifs a été régulé, même s’il est indispensable que les résidents puissent, dans le respect des mesures de distanciation et sans rassemblement, se ressourcer en profitant du jardin extérieur.

Je remercie la direction et le personnel du Refuge pour la parfaite collaboration et reste à disposition des citoyens qui souhaiteraient me faire part de certaines difficultés.

En ce qui concerne les masques chirurgicaux, après la distribution de 50 unités pour chacun de nos médecins généralistes, j’ai le plaisir de vous confirmer qu’une deuxième livraison, coordonnée par le Gouverneur de la Province de Hainaut, est en cours au moment où je vous parle.

J’ai envoyé, à Mons, une de mes équipes afin qu’elle récupère notre colis.

Ces 44.500 masques chirurgicaux seront distribués, dès demain matin, au personnel soignant des maisons de repos, des structures d’aides aux personnes handicapées et des établissements communautaires selon les directives qui nous ont été communiquées.

Concernant les infirmières et infirmiers à domicile, nous avons déjà assuré une première distribution de masques offerts par les entreprises locales. Je profite de l’occasion pour les en remercier vivement.

Dans les jours à venir, ce personnel de soin de première ligne bénéficiera d’une seconde livraison via, cette fois, un plan régional dont les modalités de distribution sont à définir.

Je remercie sincèrement les 35 bénévoles qui depuis vendredi passé se sont manifestés et confectionnent en ce moment plus de 600 masques artisanaux, lavables et réutilisables.

A votre tour, vous souhaitez rejoindre cet élan de solidarité, n’hésitez pas à nous contacter au 056/860.323.

Nous vous fournissons le tissu, les élastiques et le patron nécessaires à la confection de ces masques artisanaux.

Votre générosité nous permettra d’assurer la distribution vers le personnel de première ligne : le personnel soignant, les pharmaciens, les commerçants des boutiques indispensables comme les bouchers, les boulangers, …

Pour ces travailleurs, les masques peuvent être sollicités en nous contactant au 056/860.323.

En ce qui concerne les bibliothèques, notre pouvoir fédéral les considèrent maintenant comme un service public essentiel.

Celles-ci doivent rester ouvertes mais uniquement pour le retrait de livres et dans le respect des mesures de distanciation physique.

Concrètement, à partir de ce jour, le service sera assuré uniquement sur les sites des bibliothèques de Mouscron (rue du Beau-Chêne) et de Dottignies (rue Julien Mullie).

Cela signifie que les lecteurs souhaitant emprunter un maximum de 4 livres par lecteur pourront appeler directement la bibliothèque concernée qui leur fixera une heure d’enlèvement du colis réservé.

Les horaires d’ouverture et les modalités pratiques sont disponibles sur le site internet de la bibliothèque de Mouscron [www.bibliotheque-mouscron.be](http://www.bibliotheque-mouscron.be) et sur celui de la ville de Mouscron [www.mouscron.be](http://www.mouscron.be)

Parce que nous voulons être toujours plus disponibles et répondre à vos besoins autant que possible, notre numéro de contact : 056/860.323 vous est désormais accessible tous les jours de la semaine, de 08h00 à 20h00, sans interruption, et y compris le week-end.

N’hésitez pas à nous contacter.

Avant de conclure, je tiens, en mon nom et au nom de l’ensemble de la population mouscronnoise, à remercier notre personnel de sécurité, nos pompiers, nos ambulanciers, nos policiers et bien évidemment l’ensemble de notre personnel soignant.

J’ai une pensée tout particulièrement pour Monsieur Grégoire LEFEBVRE, le directeur du CHM et toute les équipes qui gèrent cette crise sanitaire avec tellement de prévoyance et de professionnalisme.

Ils donnent tous sans compter.

Ils ont tout notre soutien et tous nos encouragements.

Au nom des autorités communales, nous installerons trois bâches de remerciements. Elles seront placées au CHM, à l’arsenal des Pompiers et face au Centre administratif.

N’oublions pas d’accorder notre soutien, notre gratitude au personnel de sécurité, aux travailleurs de première ligne, à tous ceux qui assument ces missions indispensables à la collectivité.

Rejoignez les élans de solidarité pour le personnel soignant par vos applaudissements nourris tous les soirs à 20h.

Simultanément, la sirène des pompiers retentira et les cloches des églises sonneront.

Faire flotter un drapeau belge à vos fenêtres et/ou un drapeau blanc est également une marque de sympathie pour tous ceux qui prennent soin de nous.

Enfin, je m’adresse à notre jeunesse. Dessinez ou écrivez un message de soutien aux personnes âgées, aux personnes seules. Lorsque vos parents sont amenés à réaliser un déplacement indispensable, demandez-leur de le déposer dans la boîte aux lettres au centre administratif, 63 rue de Courtrai à Mouscron.

Je veillerai personnellement à ce que votre message soit remis.

Prenez soin de vous, de vos proches et de ceux qui vous sont chers en respectant les mesures de confinement émises par le Gouvernement fédéral.

Restez chez vous !

Face à la situation, soyons citoyens, soyons solidaires et responsables.

Nous sommes à vos côtés et reviendrons régulièrement vers vous.

Merci,

Brigitte AUBERT, votre Bourgmestre.